

Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE Dr RAYMOND VERGÈS

MERCREDI 26 FÉVRIER 2014

N° 17.840

L'événement politique à 17h30

Sénat : débat sur l'avenir de La Réunion



La bataille des planteurs est lancée, quelles sont les propositions pour sauver la filière?

A 17 h 30 heure de La Réunion, le Sénat ouvre un débat sur l'Outre-mer suite à une initiative d'un parlementaire réunionnais, Paul Vergès. Ce sera le moment de prendre la parole pour dire ses propositions.

Le rapport sur le mal-logement de la Fondation Abbé Pierre confirme l'ampleur de la crise sociale à La Réunion. Plus de 20.000 demandes de logement social sont en attente. Il existe 25.000 logements insalubres. Une famille sur quatre vit dans ces conditions dans notre pays.

Cette donnée s'ajoute à celle des plus de 160.000 inscrits à Pôle emploi. Cela entraîne une pauvreté telle qu'un rapport du Conseil général et de l'INSEE a titré sur "une situation hors norme". Dans des quartiers, le taux de chômage est supérieur à 50%. C'est le cas dans des villes dirigées par des députés comme Saint-Paul ou Saint-Joseph.

Le manque d'emploi a pour résultat un manque d'argent pour faire face à des prix très élevés. Les choix faits par le pouvoir voici plus de 50 ans ont amené une structure économique qui fait mon-

ter les prix. L'Etat a décidé de s'en accommoder en apportant un correctif pour ses agents: une prime de vie chère revalorisant de plus de 50% le salaire. Mais pour tous les autres revenus décidés par l'État, cette mesure n'est pas étendue. Les dégâts du cyclone viennent encore aggraver la situation de tout le précaire, avec une hausse de 30% des produits frais.

Un système en pleine crise

La crise a touché lourdement l'économie. Des pans entiers sont passés sous le contrôle de groupes extérieurs. La cession la plus symbolique a sans doute été la vente des usines sucrières à Tereos. C'est une coopérative de planteurs de betteraves, c'est-à-dire le concurrent historique du planteur de canne réunionnais.

L'intégration dans la République a permis à tous les Réunionnais d'aller à l'école pendant au moins 10 ans. Malgré cela, plus de 110.000 compatriotes sont touchés par l'illettrisme.

Le monde politique n'est pas épargné par la crise. Jamais dans son histoire, La Réunion n'a eu une représentation parlementaire aussi pléthorique avec 11 élus. Parmi eux, les 7 députés sont tous membres de la majorité présidentielle. Mais ils font part d'une discrétion à toute épreuve. Pour 2014, le gouvernement a préparé un budget d'austérité qui pèsera sur La Réunion. Un seul député a voté contre, tous les autres ont soutenu ou ont laissé faire.

Tous ces indicateurs sont la conséquence d'un système en pleine crise. Il a pour résultat l'abandon de la moitié de la population, contrainte à survivre avec des revenus minimums. C'est dans ce contexte que le gouvernement prépare plusieurs réformes de fonds. Il a déjà mis en débat

celle de l'agriculture. Il prépare une loi sur l'Outre-mer, et il a remis en chantier la décentralisation.

Personne ne peut plus se taire

Quant à l'Europe, elle a décidé de la fin des quotas sucriers pour 2017. La bataille pour la survie des planteurs est donc lancée. Elle concerne toutes les communes de La Réunion, et c'est une filière de 15.000 emplois en danger.

Aujourd'hui, grâce à une initiative d'un élu réunionnais, les parlementaires auront l'occasion de faire entendre leurs propositions au gouvernement.

Rendez-vous donc à 17h30. Les Réunionnais qui n'ont pas accès à Internet pourront-ils suivre ce débat à la télévision?

M.M.

Le débat sur Internet

Pour suivre la séance en direct à partir de 17h30
www.senat.fr

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès

69^e année

DIRECTEURS DE PUBLICATION :

1944-1947 : Roger Bourdageau • 1947 - 1957 : Raymond Vergès • 1957 - 1964 : Paul Vergès • 1964 - 1974 : Bruny Payet • 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom • 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon • 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud • Depuis 2008 : Jean-Max Hoarau

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

RÉDACTION

TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
EMAIL RÉDACTION : temoignages@wanadoo.fr
SITE WEB : www.temoignages.re

ADMINISTRATION

TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
EMAIL AVIS, ABONNEMENT :
avis.temoignages@wanadoo.fr
EMAIL PUBLICITÉ : pub.tem@orange.fr

Édito

Crise du logement: les candidats interpellés

La Fondation Abbé Pierre a présenté hier à Sainte-Marie son rapport annuel sur le mal-logement. La situation s'est aggravée. C'est l'illustration de l'impasse du système.

En 1954 en France, l'Abbé Pierre lançait son appel à la révolte contre la pauvreté. 60 ans après, les causes de la révolte sont toujours là, surtout à La Réunion.

La présentation du rapport a lieu dans un contexte de très grave crise sociale à La Réunion. Plus de 40% de la population vit sous le seuil de pauvreté. 40% de ces pauvres ont plus de 60 ans. La moitié des jeunes de moins de 25 ans vit dans la grande pauvreté.

Plus de 60 ans après l'abolition du statut colonial, la crise du logement est loin d'être résolue dans notre île. 25.000 demandes de logement social sont en attente. Et 25.000 logements sont insalubres, cela concerne donc une famille sur quatre.

Parmi les illustrations de la crise, des personnes en très grande détresse sont abandonnées faute de place dans les centres d'hébergement d'urgence. Plusieurs milliers de Réunionnais sont dans ce cas.

En cette année de renouvellement des conseils municipaux, la Fondation Abbé Pierre interpelle les candidats. Ils veulent être ou rester maires, quel est leur objectif de construction de logement pour les six années à venir? L'État est également sollicité avec la demande d'un plan de financement pluriannuel du logement social.

L'appel sera-t-il entendu ?

J.B.

Après une écoute positive des travailleurs de la SIB hier à l'Inspection du Travail

Quelle écoute de la part des patrons de Colgate-Palmolive aujourd'hui ?

La lutte continue pour sauver les emplois de 33 travailleurs de la Société industrielle de Bourbon.

Après leur mobilisation très active ce lundi, les travailleurs de la Société Industrielle de Bourbon (SIB) ont obtenu hier un rendez-vous à l'Inspection du Travail à Saint-Denis. Selon Jocelyn Rivière, délégué du personnel et ex-gréviste de la faim, «la rencontre avec ce service de l'État s'est bien déroulée; il y a eu une écoute positive de la directrice, Mme Christelle Lim-Sim-Kwaï, après le blocage, le refus de discussion et notre rejet par les patrons de Colgate-Palmolive la veille dans notre entreprise au Port».

«Nous avons demandé à l'Inspection

du Travail une nouvelle réunion avec la direction de la SIB pour faire respecter nos droits et souhaité une médiation de la part de ce service public lors de cette nouvelle rencontre. La directrice a bien compris notre démarche et nous lui avons donné tous les éléments du dossier», précise Jocelyn Rivière. Le militant syndical CGTR nous a également annoncé que l'Inspection du Travail va demander à la direction de la SIB une réunion pour ce mercredi après-midi avec les délégués du personnel et avec sa directrice comme médiatrice.

Quelle sera la réponse des patrons de Colgate-Palmolive? Vont-ils enfin écouter et respecter les travailleurs réunionnais de la SIB, dont ils ont profité depuis une trentaine d'années? Vont-ils renoncer à fermer cette entreprise en bonne santé et accepter les propositions des travailleurs pour la moderniser?

En tout cas, «les travailleurs de la SIB vont continuer à montrer leur détermination pour sauver leur instrument de travail», nous a dit Jocelyn Rivière. «Nou vé travay; i fo bannla i ékout anou, i respèkt anou, i arèt dégaz anou!».

Correspondant

Loi sur l'agriculture

L'agro-écologie, l'agriculture du futur?

L'agro-écologie est le concept économique et écologique du moment. Un concept qui devrait devenir une loi en France. Le gouvernement va proposer dans son projet de loi sur l'avenir de l'agriculture, un label intitulé Groupement d'Intérêt Economique et Ecologique (GIEE), permettant des subventions spécifiques.

L'objectif de l'agro-écologie est de produire en respectant l'environnement. Un modèle de production pas nouveau «mais ce qui l'est, c'est le foisonnement d'initiatives sur le terrain et le fait que la communauté scientifique se soit emparée de ce sujet et en fasse une nouvelle discipline, au carrefour de l'écologie et des sciences agronomiques», a expliqué au journal Libération, Jean-François Soussana, directeur scientifique Environnement à l'INRA, l'Institut national de la recherche agronomique.

Réduire l'usage de produits chimiques

Certains chercheurs prônent désormais pour les engrais et semences naturels, afin de se concentrer sur une meilleure utilisation de la biodiversité. Il s'agit par exemple d'utiliser certains insectes dans les parcelles pour qu'ils dévorent les pucerons, au lieu de diffuser des produits phytosanitaires. Autre exemple, au lieu de cultiver un seul type de céréales sur un territoire, en

implanter plusieurs, afin de limiter naturellement la propagation des maladies et l'usage pesticides.

Pour Jean-François Soussana, «l'agro-écologie consiste à définir l'ensemble des méthodes et techniques qui nous permettront de changer les systèmes agricoles, de parvenir à une agriculture écologiquement régulée tout en étant performante au plan économique». En parallèle, le projet de loi la définit comme «un système de production privilégiant l'autonomie des exploitations agricoles et l'amélioration de leur compétitivité, en diminuant la consommation d'énergie, d'eau, d'engrais, de produits phytopharmaceutiques et de médicaments vétérinaires».

Changer de modèle

De son côté, Jean-Claude Bévilard, en charge des questions agricoles à France Nature Environnement (FNE), a affirmé «on n'a pas le choix. Respecter la biodiversité, c'est le moyen de garantir la production à l'avenir: on ne va pas produire avec une nature morte. Et le coût de

l'énergie servant à produire engrais et pesticides augmentera».

Ce dernier a expliqué à la presse qu'il est «urgent de changer de modèle: les pratiques agricoles aggravent les phénomènes d'inondations et leurs impacts. L'impact sanitaire des pesticides est de plus en plus décrié par les scientifiques», ajoutant «si Stéphane Le Foll prône l'agro-écologie dans ses discours, les actes, souvent, ne sont pas au rendez-vous». En effet, ce dernier craint la «récupération industrielle et marketing», comme ce fut le cas avec l'expression «développement durable», souligne Libération.

Il s'agira selon certains spécialistes de faire évoluer les pratiques agricoles, à travers de nouveaux financements, la mise en place de formation et le développement des nouvelles technologies (satellites, Smartphones, tablettes, drones, robots, ...) pour anticiper les maladies, détecter les terres cultivables, anticiper les changements climatiques.

Céline Tabou

Un texte va limiter les abus

Nouvelle loi pour les stages en entreprise

L'Assemblée nationale a voté lundi une nouvelle loi sur les stages, destiné à renforcer l'encadrement et la gratification des stagiaires. Cette loi octroie de nouveaux droits pour les stagiaires, qui s'étaient mobilisés à plusieurs reprises au cours des dix dernières années, afin de dénoncer leurs conditions de travail.

La gauche au complet a voté cette loi, examinée au Parlement en procédure accélérée et qui doit désormais passer au Sénat. Dans un communiqué commun, les ministres de l'Education Vincent Peillon, du Travail Michel Sapin et de l'Enseignement supérieur Geneviève Fioraso ont salué l'adoption de cette proposition dite «de progrès» par les députés socialistes, écologistes, radicaux de gauche et Front de Gauche.

D'après les ministres, ces mesures sont de «réelles avancées pour les 1,2 million de lycéens ou étudiants, qui, chaque année, bénéficient d'un premier contact avec le monde du travail par l'intermédiaire du stage». Mettant en avant «un

message de confiance et de responsabilité entre les entreprises, les établissements de formation et les jeunes», ils ont parlé d'«une loi de simplification».

Dès la mise en vigueur de cette loi, le temps de présence des stagiaires ne pourra ainsi plus être supérieur à celui des salariés. Ces derniers n'auront pas de tâches dangereuses. Fait nouveau, les stagiaires auront droit aux tickets restaurants et à une prise en charge partielle des frais de transports.

Des droits supplémentaires

L'amendement du Front de Gauche étendant les compétences de l'inspection

du travail au constat et à la sanction d'abus de stages caractéristiques du travail dissimulé a été adopté par les députés. D'ailleurs, le délai pour que les prudhommes se prononcent sur la requalification de certains stages en contrats de travail, sera désormais d'un mois.

En dépit de certaines insuffisances dans le texte et des doutes sur le nombre constant d'inspecteurs du travail et des amendes «trop faibles pour être dissuasives», la députée Jacqueline Fraysse du Front de Gauche a indiqué le vote de son mouvement en raison des «mesures indiscutablement positives».

La gratification est désormais obligatoire pour les stages dépassant deux mois. Cette gratification sera due dès le premier jour du premier mois. Auparavant, la législation des stagiaires débutait si la durée du stage était supérieure à deux mois. Maintenant, l'amendement prévoit que cette gratification est due au stagiaire «à compter du premier jour du premier mois de la période de stage ou

de formation en milieu professionnel».

Gratification obligatoire

Chaynesse Khirouni, rapporteure de la proposition de loi, a expliqué à l'Agence France Presse: «Je me suis rendue compte lors des auditions que ce n'était pas toujours le cas». Pour sa part, le Front de Gauche a vu rejeté son amendement prévoyant une gratification dès le premier jour d'un stage au motif que «tout travail mérite salaire». Le mouvement a dénoncé le seuil de stages de deux moins un jour, car il est «très prisé des employeurs qui trouvent là une main d'œuvre gratuite quoique diplômée».

En réponse au Front de Gauche, la ministre de l'Enseignement supérieur, Geneviève Fioraso, a indiqué qu'un stage n'est pas «un contrat de travail». Un postulat réfuté par le collectif «Génération Précaire» a réagi sur les réseaux sociaux, vis à vis du refus d'augmenter la gratification ou de la rendre obligatoire dès le premier jour de tout stage. Le collectif a affirmé que «le ministère refuse d'améliorer la situation des stagiaires».

Céline Tabou

Séisme politique dans un continent en pleine crise économique

Ukraine : le président d'un Etat européen renversé par un coup d'Etat

En Russie, les Jeux Olympiques viennent de se terminer. 48 heures après l'extinction de la flamme, un conseil de sécurité de la Fédération de Russie s'est tenu avec l'Ukraine à l'ordre du jour. La Russie affirme qu'elle ne se mêlera pas des affaires intérieures de son voisin, et invite les autres pays à faire de même. Les Occidentaux ont-ils compris le message?

Fin novembre, l'Union européenne avait échoué à faire entrer l'Ukraine dans sa zone d'influence. Viktor Yanoukovytch avait refusé de signer un accord d'association. C'était le coup d'arrêt à l'expansion vers l'Est de l'Union européenne et de l'OTAN. Car depuis la fin de la Guerre froide, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord a rapproché ses bases de Moscou.

En Ukraine, des partisans de l'Union européenne ont déjà été à la tête du pays. C'était après les élections de 2004. Mis à part une période de cohabitation d'une année, les dirigeants issus de la "Révolution orange" ont mené leur politique. Puis en 2010, ils ont perdu les élections. Viktor Yanoukovytch remporte le scrutin, jugé transparent par l'OSCE.

L'Ukraine est dans une situation économique difficile, et elle est au carrefour

de deux grands ensembles. A l'Ouest, c'est l'Union européenne, et à l'Est c'est la Russie, qui projette de participer à une Union eurasiennne réunissant les Etats d'Asie centrale et la Chine. L'Ukraine discute avec l'Europe et la Russie. Elle refuse d'aller plus loin avec l'Union européenne. Cette décision provoque des manifestations de l'opposition dans laquelle figure l'extrême droite.

Entre Europe et Eurasie

Le rapprochement avec la Russie se traduit par la levée des taxes douanières sur les produits ukrainiens, une baisse des tarifs du gaz russe, et par le déblocage d'un prêt de 15 milliards de dollars.

Le mois de décembre voit l'essoufflement progressif du mouvement des oppo-

sants. Surtout après la signature d'un accord économique entre l'Ukraine et la Russie.

Les manifestations reprennent à la mi-janvier, et à la fin du mois tombent les premiers morts. L'opposition occupe alors en permanence la place Maidan.

Tout bascule le 18 février, quand la police tente de reprendre par la force le contrôle de la place. Les affrontements font des dizaines de morts, tandis que dans l'Ouest du pays, des opposants prennent le contrôle de bâtiments officiels. Le 21 février, le président annonce des élections anticipées cette année, ainsi que la signature d'un accord avec l'opposition. Cette dernière prend alors le contrôle du Parlement suite à la démission de son président. L'assemblée décide de destituer le président et de nommer à sa place un proche de l'ancienne Premier ministre.

Viktor Yanoukovytch est alors en fuite. Il est accusé de meurtres de masse, et le Parlement ukrainien vient de décider de le livrer à la Cour pénale internationale.

Sans aucune élection, le pouvoir a changé de main. Un coup d'État vient de

se jouer dans un pays européen plus grand que la France, et peuplé par plus de 40 millions d'habitants. Et depuis, tout est remis en cause, avec la perspective de se retourner vers l'Union européenne. France 24 est même allée jusqu'à parler d'une adhésion possible à l'OTAN.

L'accord entre Ukrainiens sera-t-il respecté?

Lundi, le Premier ministre russe a annoncé que son pays ne reconnaît pas le nouveau pouvoir. Hier, la Russie a appelé à la non-ingérence. Les Occidentaux ont-ils compris le message?

Il est clair qu'un défilé de ministres occidentaux affirmant leur soutien au nouveau pouvoir n'apaisera pas la situation. Un accord avait été signé entre les principales forces politiques ukrainiennes. Il prévoit des élections cette année. Cela permettra alors à tous les Ukrainiens de décider qui seront leurs dirigeants. Mais le pouvoir et ses soutiens occidentaux respecteront-ils l'accord signé?

Manuel Marchal

Conférence d'André Oraison – 2 -

I.- La nécessité de la fusion de la région et du département de La Réunion

Après l'introduction hier, nous publions aujourd'hui le début du chapitre 1 du texte que nous a transmis André Oraison, Professeur des Universités, sur la conférence qu'il a tenue le mercredi 19 février dernier à Lespas Leconte de Lisle de Saint-Paul sur le thème: "La substitution du département et de la région de La Réunion par une collectivité territoriale unique: pourquoi et comment?". Dans son introduction, l'auteur a présenté les "scénarios catastrophes" et les "scénarios acceptables" à mettre en œuvre à La Réunion dans le cadre de «l'Acte III de la décentralisation». Et parmi ces derniers, il nous présente aujourd'hui «la nécessité de la fusion de la région et du département de La Réunion». Voici ce texte.

En vérité, la question de la fusion de ces deux collectivités n'est ni nouvelle ni récente: elle a en effet surgi au lendemain de l'élection de François Mitterrand à la magistrature suprême, le 10 mai 1981. Pour réaliser le programme de décentralisation du Président de la République qui prévoit la création de nouvelles collectivités de plein exercice avec les régions, une loi du 2 mars 1982 se prononce en faveur d'une adaptation de la réforme régionale dans les DOM afin de répondre à leur situation particulière.

Dans cette perspective, un projet de loi voté le 23 novembre 1982 et portant adaptation de la loi du 2 mars 1982 dans les DOM indiquait: «La Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et La Réunion recouvrent chacune deux collectivités territoriales distinctes, un département et une région, qui sont régies par le droit commun sous réserve des dispositions de la présente loi» (article 2). Ainsi, tout en maintenant le département, la loi créait la région dans chaque DOM, dont le territoire aurait servi d'assise à deux collectivités territoriales.

Mais pour tenir compte de leurs spécificités, son article 3 précisait: «Les affaires de ces collectivités sont réglées par les délibérations d'une assemblée, dénommée conseil général et régional, qui exerce les compétences des conseils généraux et des conseils régionaux en siégeant tantôt comme organe du département, tantôt comme organe de la région». Ce projet permettait d'éviter les incohérences susceptibles de naître de l'application pure et simple de la réforme statutaire réalisée par la loi du 2 mars 1982 dans les départements d'outre-mer.

Cependant, ce texte législatif a été déclaré «non conforme» à la Constitution par le Conseil constitutionnel. Dans leur décision du 2 décembre 1982, les Sages ont jugé que ses dispositions «vont au-delà des mesures d'adaptation que l'article 73 de la Constitution autorise en ce qui concerne l'organisation des départements d'outre-mer».

Le Gouvernement socialiste de Pierre

Mauroy a alors fait adopter la loi de décentralisation du 31 décembre 1982, portant organisation des régions d'outre-mer. Cette loi applique désormais à la lettre le droit commun dans les DOM en reconnaissant dans chacun d'entre eux l'existence de deux collectivités territoriales — la région et le département — dotées chacune d'un pouvoir exécutif et d'une assemblée délibérante. Mais la coexistence à La Réunion de deux collectivités publiques pour régler les affaires de la même population et sur le même territoire a fait l'objet de critiques.

Il est vrai que leur remplacement par une collectivité territoriale unique peut être aisément justifié (A). Une telle réforme structurelle présente par ailleurs plusieurs avantages (B).

A.- Le fondement de la fusion de la région et du département.

La réforme proposée dans cette étude repose sur un constat navrant. Au cours des violences urbaines qui ont embrasé en 2012 les grandes communes de l'île, la région administrée par Didier Robert (UMP) et le département géré par Nassimah Dindar (MoDem) semblent avoir été dépassés par les événements alors même que les réponses à apporter à ce genre de crise implique leur participation immédiate et concertée avec l'État.

Le problème est d'autant plus complexe que ces deux collectivités territoriales n'ont pas la même sensibilité politique. Les desiderata de la région et du département de La Réunion deviennent alors quasiment inaudibles auprès des instances nationales compétentes: Gouvernement et administration centrale. C'était le cas en février 2012. Dès lors, un diagnostic critique apparaît utile. Le voici.

A priori, l'exigence d'une bonne administration des services publics s'oppose à ce que deux collectivités territoriales distinctes exercent des compétences à l'égard de la même communauté humaine et dans les

mêmes limites territoriales. On peut même encore être plus radical dans la critique à l'égard de cette incohérente architecture mise en œuvre par la loi de décentralisation du 31 décembre 1982 dans les seuls DOM.

Sur un plan purement conceptuel, la coexistence de deux pouvoirs exécutifs et de deux assemblées délibérantes sur la même aire géographique et visant le même groupement humain est une aberration institutionnelle. À la limite, on doit la considérer comme un «pur non-sens», dès lors qu'une telle coexistence comporte toujours des «risques d'incertitude, de double emploi, de dilution des responsabilités et de conflits d'attributions». C'est le diagnostic avisé qui avait été établi, dès 1983, par le professeur François Luchaire, un éminent spécialiste du droit de l'outre-mer.

La cohabitation de la région et du département d'outre-mer risque ainsi d'être une pomme de discorde durable entre le conseil régional et le conseil général, tout en étant par ailleurs une source de gaspillage des deniers publics. Or, ces deniers doivent être utilisés avec parcimonie en période de crise majeure comme aujourd'hui c'est le cas à La Réunion. Une île caractérisée, de surcroît, par l'étroitesse de son assise territoriale (2.512 kilomètres carrés) et la faiblesse numérique de sa population (850.000 habitants).

C'est dire que la cohabitation introduite par la loi de décentralisation du 31 décembre 1982, à titre de «pis-aller», est pénalisante pour les Réunionnais. Dans la mesure où elle ne prend pas en considération leurs spécificités, il faut la dénoncer comme l'a déjà fait le sénateur Paul Vergès, le 4 octobre 2012. Dès lors, il est impératif de remplacer la région et le département de La Réunion par une collectivité unique. La réforme est d'autant plus nécessaire qu'elle présente certains avantages (B).

(à suivre)

Otè!

Arète oir arienk l'ékime épi rogard in pé la mèr!

Matant Zélida la ékri Justin:

Mon shèr nové, mon spès salté, rouj-de-fon dovan l'éternité,

Si mi konpran bien zot osi zot lé parèy tou lé z'ot. Kan i ariv in zéléksyon tout kalité l'alyans lé bon pou fé. L'èr-la, i koné pi kisa lé dsi la gosh, kisa lé dsi la droit, i mète tousa dann marmit épi i tourn sa an zanbrokal. Pou sa mèm, moin la lir dann in zournal l'umpcr lé né: i pran bann moun l'ump i mète dsi bann list kominis é dés-értènn foi i pran bann kominis é i mète sa an misouk dsi bann list la droite... Mé z'amé, koman zot i vé ankor demoun i konpran so manzé koshon-la? Aprés, étone pa si bann zéléktèr i sava pi voté, si konm di lo kont lo parti i gingn sé sak i sava la pèsh lo zour d' lo votaz... Di amoin franshman: lé pa méyèr moun la droit i rès a droit é moun la gosh i rès la gosh? karnaval shakinn son band! Tok, pran sa pou toi!

Justin la fé pou répons:

Mon vyé matant k'i koz touzour la boush rouvèr,

Ou i rogard l'ékime é ou i oi pa la mèr. Pou kosa mi di sa? Dabor inn, koman demoun i pèsoi la gosh zordi, sak lé la-ba dann gouvèrman? Sanm pou moin lo gouvèrman Hollande i amèn pa in politik dann l'intéré bann ti kolon. L'aprè si tèlman raz la pint demoun ké la kriz, konm i di, i sava ankor rogoumanté: donk va mète in frin pa posib avèk nout dévlopman, i diminyé ar pa lo shomaj épi va grosi lo kantité d'moun mizèr. Bann klignotan la kriz va éklèr plizanpli rouj fonsé. kisa i ri la-dan? Bann espékilatèr, bann gro sosyété sak i produi moins pou gingn plis larzan l'épékilasyon. Si ou i vé bien matant, mi pans Hollande l'aprè mète son pyé dann soulyé Sakozy. Pou fé in shomin ankor pli an bob pou lo pèp. Alor, sèryèzman, d'aprè ou, i fo donn ali kouraj pou fèr sa, sansa i fo di ali: "Tansyon pangar, sa i kol pi sa koko!". Moin pèrsone mi pans konmsa.

Donkalar, i fo réini tout bann bone volonté sak lé pa dakor avèk l'ansien politik la droit, épi sak i di lo novèl politik la gosh lé pa bon non pli. Lo méyèr téknik sé lo rasanbloman. Rasanbloman avèk ki? Inyon avèk ki? Avèk demoun momandoné i ariv a pans konm ou é i oi in pé l'avnir konm ou mèm, ou i oi. L'inyon avèk ou mèm, sé in roplyman dann out kokiya pa in politik l'inyon, la pa in bon n'afèr ditou, é an plis, i ansèrv de riyin... Mi pans, mon vyé matant, mon kozman va ède aou arète oir arienk lékime é bien rogard la mèr... Tok! Pran sa pou ou!

Justin